MAIRIE DE ROUTOT

Séance du 08 septembre 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :
M. Gilles GREAUME, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Frédéric BARON, M. Éric DEZELLUS, M. Christophe MENAGER, M. David BERANGER, Mme Isabelle JOUREL, Mme Nathalie BEUGIN, Mme Isabelle BREHIER, M. Mathieu DELAMARE, Mme Martine SAUVAGE, Mme Mélanie LE LOSTEC, M. Léo MECHIN, M. Florent AUDET, Mme Pauline DA COSTA RODRIGUES.

Etaient excusés : Mme Catherine MUTA, M. Marc DALIGAUX

Pouvoirs : Mme Catherine MUTA donne pouvoir à M. Gilles GREAUME
M. Marc DALIGAUX donne pouvoir à M. Mathieu DELAMARE

Présentation de la Médiathèque par Laurence MARTIN :
Laurence Martin rappelle les grands chiffres de l'année 2025 et les activités proposées par la Médiathèque :
- 10 501 documents à emprunter ou à consulter sur place
- 9 990 visiteurs
- 15 475 prêts
- Une équipe de 12 bénévoles
- Des partenariats divers : RAM, école de Routot, MFR, collège, L'Eclat de Pont-Audemer, la Médiathèque Départementale de l'Eure, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, etc.
- Des activités diverses proposées tout au long de l'année : animations, cours d'informatique, cours d'anglais, club lecture, tarot, initiation à la langue des signes, etc.
- Un PCSES (Projet Culturel Scientifique Educatif et Social) est en cours de rédaction.

L'ordre du jour est le suivant :

Décisions :

- Décision modificative n°02 : signature de contrats de prêts avec le Crédit Agricole pour la réalisation du Camping-Car Park - Opération n°81

Délibérations :

- Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- Signature du protocole AXA

- Demande de subvention : projet et plan de financement du cabinet médical de l'ancien Crédit Agricole

Informations :

- Clôture de la régie d'avances Foires et Fêtes
- Prémare
- Licence IV
- Cantine : réorganisation du temps méridien + panneaux acoustiques
- Sol classe école
- Point Ressources Humaines
- Point Urbanisme : CR Commission + vente parcelle rue de Beaulieu
- Camping-Car Park
- Presbytère
- Crédit Agricole
- Projets : 1 place de la Liberté + 54 avenue du Général De Gaulle
- Rue du Stade
- Rue Abbé Clément

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Secrétaire de séance : Isabelle BREHIER

DECISION DU MAIRE

Objet : Décision Modificative n °2 Signature de contrats de prêts avec le Crédit Agricole pour la réalisation du Camping-Car Park Opération n°81

Le Maire de la commune de Routot,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;
Vu la délibération n° 2026-15 du Conseil municipal en date du 21/03/2026, donnant délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans les limites fixées par cette délibération ;
Vu le budget de l'exercice 2026 ;
Considérant la nécessité de financer les investissements inscrits au budget de la commune dans le cadre du projet d'un camping-car park ;

Décide

Article 1 :
Dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal, le Maire décide de souscrire et de signer les deux contrats de prêt suivants :

Contrat de prêt n° 1 : Financements « moyen / long terme » :
Organisme prêteur : Crédit Agricole de Normandie Seine
Montant : 100 000€
Taux : 3,63 %
Durée : 12 ans
Modalités de remboursement : trimestriel
Type d'échéance : échéances constantes
Frais de dossier : 100 €
Contrat de prêt n° 2 : « Court t
erme relais FCTVA »
Organisme prêteur : Crédit Agricole de Normandie Seine
Montant : 37 000€
Taux : 3.38%
Durée : 2 ans
Modalités de remboursement : trimestriel
Type d'échéance : Intérêts trimestriels, capital unique in fine
Frais de dossier : 60 €

Article 2 :
Le Maire est autorisé à signer les deux contrats de prêt, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.
Article 3 :
Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.
Article 4 :
La présente décision sera publiée et transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à Routot le 30/07/2026
Le Maire, Gilles GREAUME

MAIRIE DE ROUTOT 27350

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Mairie de Routot - 1 place du Général Leclerc - BP n°7 - 27350 Routot ☎ 02.32.57.31.25 – mairie@routot.fr

Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

- REPORT

Signature du protocole AXA

M. Le Maire informe l'assemblée que AXA a fait une proposition d'offre assurantielle promotionnelle pour les habitants de la commune de Routot.

Cette offre permet d'améliorer la protection des habitants via différents contrats : Santé, Obsèques, Dépendance.

Des réductions seront proposées sur le contrat Santé :

- 20% pour les personnes âgées de 60 ans et plus ;
- 20% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non-agricoles ;
- 10% pour tous les autres habitants.

La durée de l'offre est de 12 mois à compter de l'acceptation formelle de la proposition.

Le rôle de la commune de Routot sera exclusivement réservé à mettre à disposition d'AXA une salle pour l'organisation de réunions publiques et à informer préalablement les administrés de ces réunions (notamment via le panneau d'affichage).

Cette démarche ne revêt pas un caractère d'exclusivité. La commune pourra donc être sollicitée de la même façon par d'autres organismes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents accepte :

- **les conditions du protocole AXA concernant la proposition d'offre promotionnelle (document joint en annexe) ;**
- **de mettre à disposition une salle dédiée aux réunions publiques organisées par AXA dans le but d'informer les administrés de cette offre ;**
- **d'informer préalablement les administrés de l'organisation de ces réunions publiques ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Demande de subvention : projet et plan de financement du cabinet médical de l'ancien Crédit Agricole

M. le Maire rappelle que l'installation des professionnelles (kinésithérapeute et psychomotricienne) dans les locaux de l'ancien Crédit Agricole a engendré des travaux urgents de réhabilitation et de mise aux normes.
Le plan de financement est le suivant :

	Dépenses	
	ht	ttc
Réhabilitation sol et mur	9 978,50 €	11 974,20 €
Répartition des surfaces	940,00 €	1 128,00 €
Barrière escalier	535,33 €	642,40 €
Installation alarme incendie	259,60 €	311,52 €
Mise aux normes électrique	580,50 €	696,60 €
Travaux électrique - éclairage	1 621,00 €	1 945,20 €
Nettoyage fin de chantier	300,00 €	300,00 €
Modification de la PAC	2 126,92 €	2 552,30 €
Total de la construction du bien	**16 341,85 €**	**19 550,22 €**
	Recettes	
Subvention		%
Mon Village Mon Amour (MVMA+)	1 634,19 €	10%
Total de subvention	**1 634,19 €**	
Reste à financer HT	**14 707,67 €**	90%

Le dispositif Mon Village Mon Amour (dispositif départemental pour le soutien aux projets communaux tels que la santé, la sécurité et la ruralité) propose une subvention possible au projet de réhabilitation du bien anciennement Crédit Agricole de Routot.

Ainsi, la commune de Routot a transmis au Département un courrier, en date du 19 mai 2026, demandant ladite subvention et sollicitant une dérogation exceptionnelle pour le démarrage anticipé des travaux pour ce projet de réhabilitation en pôle de santé local.
Le Département ayant accepté cette dérogation par mail du 11/08/2026 M. le Maire demande au conseil municipal de Routot de l'autoriser à demander ladite subvention et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **autorise M. Le Maire à effectuer la demande de subvention du dispositif départemental Mon Village Mon Amour ;**
- **autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.**

INFORMATIONS

Clôture de la régie d'avances Foires et Fêtes : cette régie était autrefois utilisée pour le versement des primes aux agriculteurs lors du comice agricole de Routot. Aujourd'hui, le versement s'effectue par virement sur présentation d'un RIB au moment de l'inscription.

Prémare : La signature chez le notaire pour l'achat du bien a eu lieu courant juillet.
L'Etablissement Public Foncier de Normandie a acheté le bien pour le compte de la commune qui doit rembourser la somme dans les 5 ans (240 000€).
La commune a échangé avec la Foncière de Normandie. Il s'agit d'un organisme créé par la Région qui assure l'acquisition et le portage de locaux commerciaux rendus vacants dans les villages, quartiers ou centres-bourgs. La Foncière de Normandie pourrait ainsi porter le projet de réhabilitation du Prémare à hauteur de 51 % contre 49 % à charge de la commune. L'estimation du coût des travaux de réhabilitation s'élève à 1 million d'euros. La Foncière de Normandie met en relation avec un maître d'œuvre qui travaille en partenariat avec les architectes des bâtiments de France. L'organisme cherche également les subventions possibles pour aider au projet.
Un géomètre a fait une cartographie intérieure et extérieure du bâtiment afin de pouvoir estimer le coût des travaux. Le coût devrait être connu fin septembre 2026.
L'idée serait de pouvoir créer un restaurant ainsi que des chambres d'hôtes mis en gestion auprès d'un professionnel contre loyer. Ce loyer serait reversé à 51 % à la Foncière de Normandie et à 49 % à la commune.
Les membres du conseil municipal ont demandé une visite du bâtiment.

Licence IV : La commune de Routot se renseigne sur la possibilité d'acquérir la licence IV d'un commerce d'une commune voisine.

Cantine : réorganisation du temps méridien + panneaux acoustiques
Des panneaux acoustiques ont été installés aux plafonds des deux salles de restauration (primaire et maternelle) car les plafonds aménagés n'étaient pas suffisants.
Un revêtement plastique a été apposé sur le mur à côté du self (+ peinture).
2 agents du périscolaire (sur leur temps « commune ») sont présents alternativement à la cantine depuis la rentrée afin de superviser le bon déroulement de ce temps périscolaire et d'appliquer le nouveau permis de bonne conduite qui vient d'être mis en place.
Les agents du service technique de la commune se chargeront désormais de la traversée des piétons devant les écoles.
Un permis de bonne conduite a été mis en place depuis la rentrée pour favoriser les bons comportements et sanctionner les mauvais. Une communication a été mise en place et l'information sera disponible sur le Portail Famille dès la semaine prochaine.

Sol classe école :
Le sol d'une des classes de l'école a été refait (coût : environ 6 000 €). Tous les petits travaux prévus ont été réalisés pendant les vacances d'été sauf les séparations dans les toilettes en maternelle (travaux prévus aux vacances de la Toussaint).

Point Ressources Humaines :
L'agent d'accueil de la mairie sera en mi-temps à compter du 1er octobre 2026, et cela pour une durée d'un an. Un agent sera recruté pour combler ce mi-temps.
Un nouvel agent technique est en poste depuis le 07 septembre 2026 afin d'effectuer les missions d'entretien à la mairie, à la salle des fêtes ainsi que l'entretien et la plonge à la cantine.

Point Urbanisme :
Compte-rendu de la Commission urbanisme du 03/09/2026 : M. Yann Lollier a présenté le début du travail effectué pour la révision du PLUi, ainsi que le calendrier. Il a présenté les grands projets en cours sur la commune.
Des réunions « ateliers » se dérouleront les 10 et 15 septembre 2026.
La dernière parcelle rue de Beaulieu a été vendue.

Camping-Car Park :
Les travaux de terrassement ont commencé. La fin du chantier est prévue pour la fin octobre.
Une inauguration sera à prévoir.

Presbytère :
Des études thermiques sont en cours.
L'idée est de séparer l'immeuble de la façon suivante :
- au RDC : une pièce réservée à la paroisse ainsi qu'un local professionnel pour la location.
- Etages : appartements à louer

Crédit Agricole :
Des études sont également en cours pour les demandes de subvention relatives aux appartements.

Projets :
1 place de la Liberté (Maison « Leconte »)
Le désamiantage est en cours. Les résultats devraient arriver fin de semaine 37 ou début de semaine 38. La démolition se fera pendant les vacances de la Toussaint. Les clôtures seront maintenues afin de sécuriser le chantier.
Un bornage est prévu.

54 avenue du Général De Gaulle (Maison « Delamare »)
Les locataires ont donné leur préavis. Le bien a été estimé à 198 000 €.

Rue du Stade
La rue du Stade et la rue des Bérangers doivent être refaites (dates à définir).
Le Département est chargé d'aider la commune à redélimiter les entrées de bourg, surtout rue du Stade afin de limiter la vitesse sur cet axe jugé trop dangereux.
La vitesse sera limitée à 50 km/h et des chicanes seront installées.

Rue Abbé Clément :
Un projet d'aménagement piéton est toujours en cours.

M. le Maire indique que les loyers de la Gendarmerie ont été révisés au 1er août 2026.

Il indique qu'il est important que Routot installe l'aire de camping-car park car cela va dynamiser le centre-bourg et permettre de développer le tourisme par l'augmentation du nombre d'emplacements sur le territoire (aujourd'hui : 6 places à Quillebeuf et 3 places à Montfort sur Risle).

Il rappelle que la Foire Végét'Halle se déroulera le 10 octobre prochain sur le thème de la greffe végétale et humaine. Routot deviendra ville ambassadrice du don d'organes. Un groupe de musique bretonne sera présent tout au long de la journée. Un arbre chêne-liège, symbole de résilience, sera planté derrière le city-stade, rue Geneviève Drieu. Le comité des fêtes organisera un repas breton animé par le groupe « Carrément Celte ! » à la salle des fêtes le soir, suivi d'une soirée dansante avec DJ.

M. le Maire explique qu'une réunion est prévue le 30 septembre 2026 en préparation du Marché Végét'Halle de 2027 avec la responsable des Ballons Verts, le comité des fêtes de Routot, la Maison du Lin, le service tourisme de la CCPAVR et la Médiathèque. La manifestation s'articulera autour des danses macabres. La manifestation s'étendra ensuite sur les communes de Montfort-sur-Risle et de Pont-Audemer.

M. le Maire évoque également la Sainte Geneviève, fête des gendarmes, qui sera organisée le 14 novembre 2026. Les pompiers participeront également. L'idée est de proposer une journée autour de la sécurité avec présence de drones, voiture tonneau, etc. Un parking sera ouvert dans la cour de l'école. Le pot de l'amitié se déroulera à la cantine.

M. le Maire informe qu'il y aura un changement de congélateurs à la cantine dû aux problèmes rencontrés avec celui en place actuellement.

Il indique également que la RD 90, de l'intersection devant le café du stade jusqu'à la sortie de Routot sera en travaux courant octobre 2026 (réfection de route).

Des courriers ont été reçus par rapport à la sécurité des enfants piétons empruntant la rue du Stade. Il est noté que les véhicules circulent à une vitesse excessive sur cette route. Les entrées et sorties de la commune vont être redélimitées.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Isabelle Jourel rappelle qu'un grand pique-nique est organisé par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, elle représentera la commune lors de cette manifestation.

M. Christophe Ménager demande quand aura lieu le fauchage des routes. M. le Maire informe qu'un deuxième passage doit être fait.

Mme Pauline Da Costa demande s'il serait possible de nettoyer les abords du bassin de rétention derrière le lotissement rue des Charmilles. En effet, les mauvaises herbes empiètent ensuite sur les clôtures des riverains.

Mme Martine Sauvage demande s'il serait possible d'investir dans des tables pliantes afin d'éviter la manutention des plateaux en bois (très lourds) et des tréteaux (pas toujours en bon état) lors de manifestations comme la fête des associations. Il faudra étudier le budget et le lieu de stockage possible. De plus, il y a ce type de tables à la salle des fêtes, en nombre suffisant pour être également utilisées lors de manifestations sur la place.

M. Yann Lollier remercie l'ensemble du conseil municipal pour l'organisation et la participation au forum des associations et à la journée des nouveaux habitants. Il précise que 23 à 26 nouvelles familles s'installent chaque année à Routot.

La séance est levée à 23h00.

Les signatures

Gilles GREAUME

Florence DE MENECH	Yann LOLLIER	Corinne DUMONT-OUINE
Frédéric BARON		
Eric DEZELLUS	Christophe MENAGER	David BERANGER
Isabelle JOUREL	Nathalie BEUGIN	Isabelle BREHIER
Mathieu DELAMARE	Mélanie LE LOSTEC	Martine SAUVAGE
Florent AUDET	Léo MECHIN	Pauline DA COSTA RODRIGUES